

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 7-2020

du lundi 7 décembre 2020

Procès-verbal de la séance 7-2020 du Conseil Communal de Prilly

Président : Madame Rebecca Joly

Lundi 7 décembre 2020 à 20h01, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Madame la Présidente prend la parole

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil communal du lundi 7 décembre 2020. Avant de laisser la parole à notre Secrétaire pour procéder à l'appel, je tiens à vous rappeler quelques règles basiques sanitaires. Nous sommes toujours dans une situation particulière. La pandémie COVID-19 ne touche de loin pas à sa fin pour le moment. Comme vous le savez toutes et tous, le nombre de cas par jour dans le Canton de Vaud baisse légèrement, mais ce n'est pas une raison pour relâcher l'attention, au contraire ! Je vous rappelle donc les règles sanitaires de base : l'hygiène des mains, la distance sociale de 1m50, le port du masque lorsque celle-ci ne peut pas être respectée. Je vous rappelle et je vous demande très fermement de ne pas venir à une séance du Conseil ou à une séance de Commission si vous présentez des symptômes de COVID-19. Une toux, de la fièvre, la perte du goût ou de l'odorat. Je vous rappelle également qu'en cas de symptômes, vous êtes très fortement invités à aller vous faire tester et à vous placer en quarantaine en attente du résultat.

Suite à ces rappels de base, je cède la parole à Monsieur le Secrétaire pour l'appel.

Appel :

Personnes présentes :	51
Excusées :	20
Retard :	1
Absents :	1
Démissions :	-
Future admission :	2
Total :	75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, la Présidente ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Madame la Présidente prend la parole

L'ordre du jour vous est parvenu conformément au Règlement du Conseil. J'ai quelques modifications de cet ordre du jour à vous soumettre. L'ajout d'un point 8. Il manque actuellement un membre à la Commission de gestion suite à une démission au sein de cette Commission. Il manque également un membre à la Commission des pétitions suite à la démission du Conseil d'un de ses membres. Je vous propose donc l'ajout d'un point 8 « Election à la Commission de gestion et à la Commission des pétitions ».

Au point 2 de l'ordre du jour, je vous propose le retrait du PV du 2 novembre, puisqu'il ne vous est pas encore parvenu. Il vous sera transmis ces prochains jours pour une approbation la semaine prochaine.

Je vous propose aussi l'ajout d'un point 11 à l'ordre du jour, la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et Consorts "sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria". Comme vous l'avez probablement vu, nous avons reçu également une autre réponse de la Municipalité à une interpellation déposée lors du dernier Conseil de Monsieur Olivier Pilet et consorts. Malheureusement, Monsieur Olivier Pilet est excusé pour cette séance et il m'a demandé s'il était possible de lire la réponse à son interpellation la semaine prochaine, demande à laquelle j'ai évidemment accédé.

L'ordre du jour modifié ne suscitant pas de réaction de l'assemblée, Madame la Présidente passe au vote.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention

2. Procès-verbal de la séance du 31 août 2020

Madame la Présidente demande si quelqu'un sollicite la lecture totale ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 31 août 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Madame la Présidente prend la parole

Le Bureau a reçu une seule correspondance. Il a malheureusement appris le décès de Madame Rose-Marie Godi, ancienne Conseillère communale, ancienne Municipale et ancienne Députée de notre commune. Je vous propose en sa mémoire de faire quelques instants de silence.

L'assemblée se lève.

La Présidente n'a pas d'autre correspondance à partager et elle passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Madame la Présidente prend la parole

En préambule, je vous rappelle que la séance de la semaine prochaine qui sera consacrée au budget commencera exceptionnellement à 19h30 ici-même et ceci afin d'essayer de finir le soir-même. Mais, si tel ne devait pas être le cas, je vous rappelle qu'une séance de relevée est prévue le lendemain, soit mardi 15 décembre.

Je vous communique les dates de retransmission de la séance de ce soir par Sonomix :

- Le samedi 12 décembre 2020 à 14h00
- Le dimanche 13 décembre 2020 à 19h00
- Le lundi 14 décembre 2020 à 20h00

L'assemblée n'ayant pas de remarque à formuler, Madame la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Madame la Présidente prend la parole

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité. La Municipalité a-t-elle de nouvelles communications municipales ?

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je souhaite vous parler d'un projet. Vous avez peut-être vu aujourd'hui dans le journal, il y avait un petit écho, extrait du communiqué de presse, il y avait quelque chose dans le Prill'héraut, des affiches dans la commune. Je voulais quand même rajouter une couche pour vous informer que le service jeunesse est en train d'entamer une démarche participative qui, pour l'instant, est intitulée « 1008 trail », mais c'est une promenade culturelle, conjointement au service des travaux qui organise une « urban trail », c'est-à-dire des parcours plus sportifs en ville. On a donc du personnel qui est en train de s'occuper de ça.

Pour la démarche culturelle qui concerne mon dicastère, on fait vraiment appel à des personnes de la commune qui auraient des anecdotes à donner suivant les lieux, qui auraient envie de faire partie de cette démarche, soit seule, en couple ou en famille, toutes générations confondues. Prenez contact avec le service jeunesse, il y a les références dans le Prill'héraut ou sur le site internet de la commune, sous parcours culturel pour réussir à créer tous ensemble ce parcours-là. Donc, vraiment, j'encourage tous les Conseillers et Conseillères communaux qui en ont envie de s'inscrire et de prendre place à ce projet, parce que cela peut être quelque chose de très intéressant pour la Commune. On a besoin que chacun essaie d'adhérer à la démarche. Je vous encourage vivement à vous inscrire et à faire partie de cette démarche

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ces derniers mois, la Municipalité, sans doute certains d'entre vous ont été interpellés à propos de l'ordre public dans la commune. Est revenue cette question un peu récurrente, mais que fait la Police ? C'est vrai que les relevés de la main courante de la Police de l'ouest mentionnent toute une série d'évènements particuliers autour de la date du 1^{er} août, mais aussi durant ces dernières semaines, plus exactement ces dernières semaines du mois d'octobre et premières semaines du mois de novembre.

Il y a eu des départs d'engins pyrotechniques jusque tard dans la nuit, des nuisances sonores d'origine diverses, entre autres musicales et il y a eu des dommages à la propriété, y compris d'ailleurs sur des bâtiments appartenant à la commune. Ces faits ont eu lieu en particulier au centre de la ville. Vous imaginez bien que la municipalité prend très au sérieux ces évènements qui troublent la tranquillité publique, le sommeil des habitants et rien de cet ordre-là ne doit être et ne sera toléré. Nous sommes en relation constante avec la Police de l'ouest, de même qu'avec les travailleurs sociaux de proximité de la commune, les TSP. D'autre part, sachez aussi que les parcours du service d'intervention rapide, le SIR, ont été modifiés, afin d'inclure un certain nombre de secteurs qui, jusqu'alors, ne leur étaient pas dévolus. Les TSP maintiennent des liens étroits avec toute une série de jeunes jusqu'à 22, 23 ans, ils les conseillent, ils les rendent attentifs aux comportements qui pourraient nuire à la tranquillité publique. Il y a là un travail patient et très important, exigeant, et qui porte ses fruits puisque, d'une manière générale, en particulier en journée et en soirée jusqu'à 22h00, une pacification du centre-ville peut être constatée.

Pour ce qui concerne la Police de l'ouest, je peux vous certifier que certains lieux de la commune, de même que certains groupes de personnes, font l'objet d'une attention particulière. Certains endroits sont régulièrement visités par les patrouilles et une attention accrue sera portée durant les semaines qui sont devant nous et ceci, au-delà du 31 décembre. D'une manière plus générale et je sais que je parle entre-autres à quelqu'un qui est spécialiste de ces questions, d'une manière générale dans le Canton, nous constatons qu'une tension accrue s'établit entre une certaine partie de la population et la police. La crise sanitaire, les contraintes qu'elle provoque, sont de plus en plus mal supportées. La Police intervient avec proportionnalité et sanctionne toute infraction constatée. Mais, vous imaginez bien que, par exemple, lors du départ de pétards, la police ne peut arriver qu'après l'infraction sonore dénoncée, et qu'évidemment, aucune personne présente n'admettra avoir été l'auteur du feu d'artifice. Nous le vivons tous sans doute de manière personnelle, mais aussi de manière sociale et politique, la période que nous traversons est difficile, aussi du point de vue des acteurs du maintien de l'ordre. La marge de tolérance se restreint et des jours de la fin de l'année pourraient être difficiles. Aussi, des mesures particulières seront prises au niveau du Canton, dispositif qui intégrera évidemment la Police de l'ouest, comme l'ensemble des corps de police.

Notre message ce soir est double. Nous sommes très attentifs à la protection des habitants de la commune et toutes les personnes engagées dans notre police de proximité ou d'urgence sont engagées, professionnelles, et nous devons tous et toutes les remercier, ce que je fais ce soir. 2^{ème} message, dites-le autour de vous. Quelles que soient les nuisances dont vous êtes victime, appelez le 117, il ne faut pas hésiter. La police intervient dès que cela est possible. Bien sûr que dans ses actions, elle doit tenir compte du degré d'urgence.

S'il y a une bagarre, s'il y a une intervention demandée pour violences familiales, ces deux événements sont évidemment prioritaires sur une nuisance sonore aussi dérangeante soit-elle. Nous sommes dans une situation tendue et alors que la confiance entre la population et certaines autorités s'effrite, parce que certains ne supportent plus les contraintes, parce que les bars et les boîtes de nuit sont fermées, nous savons pouvoir faire confiance à nos TSP, à la police. Mais, certaines tolérances réciproques doivent être de mise, afin de permettre à cette fin d'année et au début de 2021 de se dérouler dans les circonstances particulières qui sont les nôtres, leur permettre de se dérouler dans le plus grand calme possible et nous y veillerons.

Madame la Présidente demande si la parole est demandée suite à ces communications.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 6 de l'Ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

AIT

Monsieur le Conseiller Maurice Genier (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Information relative au conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Je rapporte pour les 2 délégués du Conseil communal de Prilly (Vincent Zodogome, assermenté à cette séance, et le soussigné).

Lors de la séance du 11 novembre dernier au Palais de Beaulieu à Lausanne, présidée par Mme Steiner, les décisions suivantes ont été prises :

- Approbation du budget de fonctionnement de l'exercice 2021 à l'unanimité des 21 délégués présents. Suite à l'entrée en vigueur en date du 1 janvier 2020 de la loi cantonale sur le transport de personnes à titre professionnel, la gestion des autorisations B et C, ainsi que des VTC, est du ressort du Canton. Il s'ensuit que l'encaissement des émoluments est moindre et que le budget est déficitaire pour la deuxième année consécutive. Charges fr 707'000.-, revenus fr 646'000.-, résultat d'exploitation fr - 61'000.- La contribution des 12 communes de l'association est inchangée et se monte à Fr. 1,90 par habitant.
- La révision partielle et formelle du Règlement Intercommunal sur le service des Taxis (RIT) est acceptée à l'unanimité des délégués présents, avec deux amendements et après une discussion nourrie. Suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale, les communes restent compétentes pour les seules concessions de type A, entraînant la suppression et l'adaptation de plusieurs articles. Un nouvel article spécifie l'interdiction de s'affilier à un autre central d'appel que celui des taxis de place. Un autre fixe l'obligation de passer à des modèles électriques à partir de 2025.

Un amendement porte sur ce point : un véhicule affecté au service des taxis et immatriculé entre le 1 janvier 2019 et le 1 juillet 2021 pourra bénéficier d'une prolongation de délai de 2 ans, soit au 1 juillet 2027.

Le président du Comité de direction, M. Hildbrand, conseiller municipal lausannois, a ensuite apporté des informations sur les objets suivants :

- Aucune commune n'a résilié dans les 6 mois précédant les élections son adhésion à l'association intercommunale.
- Le comité de Direction est bien conscient qu'avec la crise sanitaire et économique, la situation est loin d'être bonne pour les chauffeurs de taxis. Il examine entre autres mesures avec les entreprises et le Canton une éventuelle possibilité d'entrer dans la catégorie des cas de rigueur, selon l'ordonnance fédérale, et cas échéant aider les entreprises à faire valoir leurs prétentions.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ARASPE

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée

ORPC

Monsieur le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les délégués des 8 communes membres de l'ORPC-ROL ont été convoqués à une séance, qui s'est tenue le mardi 6 octobre 2020.

A cette occasion, le budget 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Quelques chiffres :

Les revenus, sans la participation des communes, sont budgétisés à	CHF	126200.00
Les charges	CHF	<u>1594400.00</u>
La différence portée à la charge des communes s'élèverait à	CHF	1468200.00
dans les comptes 2019	CHF	1212781.32
dans le budget 2020	CHF	1454000.00

La répartition entre les communes est basée sur 76'923 habitants, dont 12'423 pour Prilly.

Notre part s'élèverait à **CHF 237113.05, soit CHF 19.09 par habitant.**

Le principal écart provient des traitements qui passent de CHF 499500.00 (budget 2020) à CHF 564700.00 pour celui de 2021.

Ceci provient de primes de départ par CHF 40000.00 pour 3 collaborateurs, ayant fait valeur leur droit à la retraite, dont 2 confirmés et 1 qui doit l'être pour le 30 juin 2021 en la personne du Commandant Pierre Annaheim. Il a été pris en compte une durée de 3 mois de période commune entre le commandant et son remplaçant.

De plus, le secrétaire est dorénavant salarié de l'association intercommunale étant donné qu'il ne fait plus partie d'un personnel communal.

POLOUEST

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil intercommunal s'est réuni les 23 septembre et 18 novembre. Il a adopté à l'unanimité le budget 2021. Il a également adopté le préavis 5-2020 qui prévoit de changer l'ensemble des horodateurs et parcomètres des communes de l'ouest dès 2021. Je vais m'arrêter un peu sur ce point. Pourquoi changer ce matériel ? Les ticket man, c'est-à-dire ces appareils que la police utilise pour nous laisser un petit billet sur notre parebrise lorsque nous avons dépassé le temps, arrivent en bout de course et il n'est plus possible de les réparer. Dès lors, la Polouest s'est penchée sur un autre moyen qui serait une application par smartphone, permettant de payer le parcmètre. Les avantages seraient les suivants : on n'a plus forcément besoin de monnaie, même si on peut continuer à payer avec de la monnaie, on peut si on n'a pas utilisé tout le temps et qu'on se rend compte qu'on n'a payé qu'une seule heure, alors qu'on a besoin d'une heure trente, on peut, où que l'on soit en ville dans l'ouest lausannois, on peut prolonger le temps de parcage. L'avantage, ce sera également que les gens qui ont des macarons pourront les renouveler par ce biais-là et pour la police, c'est une simplification importante, semble-t-il, du travail.

Par contre, il y a quand même un inconvénient, il n'y aura plus du tout de bulletins de versement sur le parebrise de l'utilisateur qui aura dépassé le temps. Il trouvera simplement un petit ticket avec un QR code. Or, le QR code doit être lu par un smartphone. Si j'ai un smartphone, je lis le QR code, je sais quel est mon numéro d'amende, ce que je dois payer, etc. et ensuite, je peux aller payer et je peux régler, semble-t-il, assez rapidement par le biais du smartphone. Si je n'ai pas de smartphone suffisamment récent pour lire un QR code, je suis obligée, parce que ce cas a été prévu, d'aller soit au bureau de police le plus proche où on me lira le QR code et on me donnera les documents, soit d'aller à l'administration communale pour le même exercice. Quelqu'un qui ne fait ni l'un ni l'autre, au bout d'un mois, recevra un courrier avec un bulletin de versement pour l'amende en question et le délai de paiement sera prolongé d'autant. Je vous laisse imaginer qu'autour de ce QR code, la discussion en Commission a été très vive, pour savoir s'il faut vraiment aller de l'avant sur un système comme ça ou est-ce que c'est vraiment utile ou est-ce qu'on ne peut pas faire autrement ?

Finalement, et la Commission et le Conseil ont accepté ce préavis avec un amendement, ce qui portera le coût des changements à environ CHF 300'000.00. Ces changements seront mis en place dès 2021, une information au public sera faite.

Monsieur le Conseiller Dimitri Teugueka (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant l'information sur la nouvelle méthode d'amende pour les citoyens sur le parage, j'ai juste une remarque. Ce que je remarque, c'est qu'on facilite le travail à la police et on donne plus de travail au citoyen. Cela signifie que si je reçois un ticket ou le QR code, et que je n'ai pas de smartphone, il faudrait encore que je me déplace à la police. Est-ce que j'aurais ce temps-là pour le faire, puisque je travaille ? Par contre, avec les bulletins, c'est plus flexible, donc je peux payer à n'importe quel moment sans trop me déranger. Le citoyen augmenterait donc son stress quotidien.

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Madame la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Assermentation(s)

Madame la Présidente a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du Conseil deux nouveaux Conseillers communaux, l'un au groupe PLR et l'autre au sein du groupe socialiste. Elle passe la parole à la représentante du groupe socialiste, Madame Patrizia Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le parti socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Maryline Drapel. Madame Drapel a 37 ans, elle a trois enfants, elle est employée de commerce. Elle habite Prilly depuis 2005, mais elle se sent, entre guillemets, enfant de Prilly, car sa grand-mère y vivait et très souvent, pendant son enfance, elle a passé de longs moments ici. Elle est intéressée à participer à la conduite politique de la ville et je vous remercie de lui faire bon accueil.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Daniel Oertli.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous présenter Monsieur Olivier Tenisch. Monsieur Tenisch est établi à Prilly depuis 1995. Il vient de la Commune de Crissier où il avait déjà été Conseiller communal de 1990 à 1995. Les plus anciens d'entre vous le connaissent certainement, je n'y étais pas, il était Conseiller communal à Prilly entre 1998 et 2002. Il est membre du PLR depuis 1984, un membre fidèle, il est père de deux enfants et il a passé le plus clair de sa carrière professionnelle comme conseiller clientèle en banque. Je vous remercie de lui faire bon accueil.

Madame la Présidente invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

Madame la Présidente lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Maryline Drapel : « Je le promets ».

Monsieur Olivier Tenisch : « Je le promets ».

La Présidente adresse ses félicitations à la Conseillère et au Conseiller pour leur assermentation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires à la Commission de gestion et à la Commission des pétitions

Madame la Présidente prend la parole

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Christian Maillard de la Commission de gestion, une place est vacante à ladite Commission. Je cède la parole à Monsieur Daniel Oertli pour nous présenter un candidat au nom du groupe PLR

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Aylin Sari est la personne que je propose pour remplacer Christian Maillard à la Commission de gestion. Elle est mère de deux enfants, elle est assistante socio-éducative. Elle puise ses origines en Turquie, elle est Suissesse, elle est en Suisse depuis 17 ans, dont les 10 dernières années à Prilly. Elle s'est engagée en politique en 2017, quand elle a rejoint le Conseil communal et notre groupe. Elle participait néanmoins déjà bien avant à la vie de la commune au sein de la commission et animation de Prilly depuis 2013. Je vous prie de lui faire un bon accueil.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres candidatures.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose donc de procéder par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente prend la parole

Suite à la démission du Conseil de Monsieur David Boulaz, une place est vacante à la Commission des pétitions. Je cède la parole à Madame Johanna Monney pour présenter un candidat au nom des Verts.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts et des Vertes a le plaisir et l'honneur de proposer Olivier Amblet à la présidence de cette Commission. Monsieur Amblet est dorénavant bien connu de notre Conseil. Il est notamment président du groupe des Verts et des Vertes et il a précisé un certain nombre de Commissions ad hoc. Je vous remercie de faire bon accueil à cette proposition.

Madame la Présidente demande s'il y a une autre candidature proposée dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose donc de procéder par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Madame la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N°13-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 3'951'610.00 pour l'acquisition par la Commune des parcelles 896, 928, 1064 et 1071 propriétés de l'Etat de Vaud, pour un montant de CHF 3'100'000.00, et pour la participation au projet d'études de la voie verte à hauteur de CHF 851'610.00.**

Madame la Présidente prend la parole

En préambule à nos discussions, la Municipalité m'a demandé si nous étions d'accord qu'elle nous fasse une petite projection powerpoint, une présentation qui a été faite également à la Commission ad hoc et à la Commission des finances. J'ai pensé que c'était effectivement quelque chose de plutôt positif pour l'information de tout le Conseil. Je vous propose donc qu'en préambule à nos débats, nous suivions cette présentation effectuée par Monsieur le Syndic Alain Gillièron et ensuite nous passerons à nos débats.

Présentation de Monsieur le Syndic



Introduction

VOIE VERTE

Périmètre

Secteur sud de Prilly en fort développement, conformément au SDIM. Plusieurs projets en planification sont cours.

La voie verte liaison paysagère et cheminement de mobilité douce, depuis le secteur du Grand-Pré jusqu'à la rte de Renens.



Vient compléter le réseau vert existant et rendre moins minérale la zone industrielle.



Urbanisme et constructions

2

Introduction

VOIE VERTE

Contexte climatique

Objectifs Canton de Vaud :

- 2050 : neutralité carbone
- 2030 : - 50 à 60 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990

Axes du plan climat vaudois - 1ère génération (juin 2020):

1. Réduction des GES
2. Adaptation aux changements climatiques
3. Documentation des changements climatiques et actions engagées

7 domaines d'actions : mobilité, énergie, agriculture, aménagement du territoire, ressources naturelles, santé et dangers naturels.

- Mobilité : encourager transports publics et de la mobilité douce
- Énergie : augmenter la part d'énergie renouvelable
- Aménagement territoire: préservation des ressources, écosystèmes et biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur → végétalisation des espaces publics

Prilly

1. Etat des lieux sur la durabilité 2020
2. Etat des lieux émissions GES 2021
3. Plan Climat législature 2021-2026

Urbanisme et constructions

3

Cadre réglementaire

VOIE VERTE

Plan directeur cantonal (PDCn)

- favorise la continuité des déplacements doux;
- renforce l'attractivité des centres urbains par la promotion d'espaces publics (aspects culturels, écologiques, sociaux, économiques...).

Projet d'agglomération

Lausanne-Morges (PALM)

Mesure de développement des réseaux de mobilité douce

4c.OL.202 Prilly, Itinéraires MD Tronçon 1, Galicien – Grand Pré.

Liaison paysagère structurante de Prilly, mettant en relation le parc d'agglomération de la Blécherette au Nord avec le secteur de Malley-Centre au Sud, et plus loin la Vallée de la Jeunesse et le bord du lac. Avec des fonctions récréatives, biologiques et d'itinéraires pour la mobilité douce.



Urbanisme et constructions

4

Cadre réglementaire

Plan directeur communal et intercommunal (PDCoM/ PDi-OL)

- PDCoM: mail piétonnier, colonne vertébrale reliant différents quartiers, depuis la place du Galicien en direction du Nord-Ouest, et assure une bonne transition entre la zone industrielle et d'habitation;
- PDI : aménager des voies de mobilité douce hors des axes à fort trafic, avec un standard d'aménagements élevés (continuité, lisibilité, ambiance calme, mobilier, etc).



Plan général d'affectation (PGA)

- Sont affectées en zone industrielle (périmètre régi par le règlement d'extension de Prilly de 1951);
- Développées dans les PA «Grand-Pré Ouest» et «Galicien».



Urbanisme et constructions

5

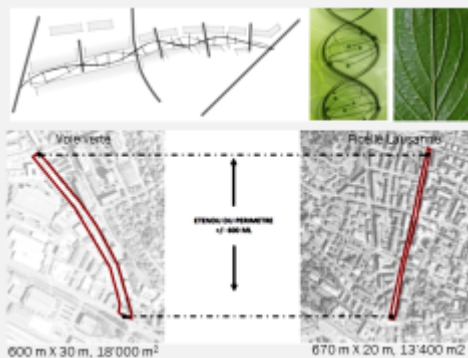
Projet

Objectifs

- Agir contre le réchauffement climatique par l'accroissement de la trame verte;
- Renforcer le réseau de mobilité douce lié aux cheminements piétons et vélos;
- Créer un espace végétalisé public de qualité;
- Favoriser la biodiversité;
- Offrir des activités de détente et de loisirs intergénérationnelles;
- Apporter de la vie et une nouvelle attractivité au site.

Concept

- Partition végétale
- 2 hectares de nature en ville, de végétation, jardins potagers, espaces de jeux, rencontre, terrasses, fraîcheur, lieux paisibles;
- 20 activités de plein air multigénérationnelles
- Liaison de mobilité douce d'Est en Ouest et du Nord au Sud vers les nouveaux pôles d'attraction de l'Ouest lausannois.



Urbanisme et constructions

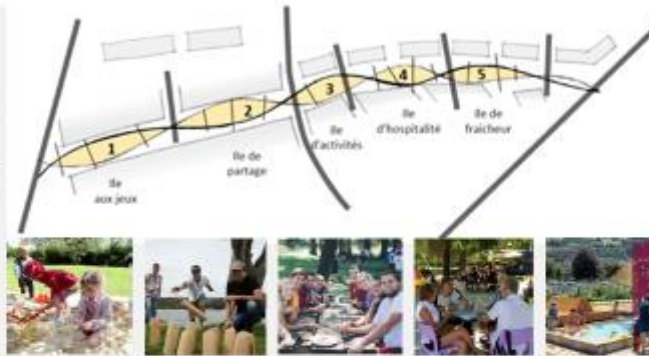
6

Projet

VOIE VERTE

Thématiques

5 îles thématiques pour :
se rencontrer, se dépenser et se délasser.



Culture et Champs

Culture de jardins vivriers et espaces d'expérimentation



Libérisme et constructions

7

Projet

VOIE VERTE

Arbres, vergers et végétaux

- Structure principale constituée d'arbres d'essences adaptées au site et de vergers;
- Structure secondaire composée d'une végétation variée :
 - Buissons et haies
 - Vivaces aromatiques, plantes médicinales, fleurs et bulbes;
 - Grimpantes



Pêcher

Poirier

Vivace, romarin

Citronnelle

Châtaignier

Noyer

Libérisme et constructions

8

Projet

VOIE VERTE

Mobilité douce

2 rythmes de promenade:

- Voie principale, située au Sud, large de 3,5 mètres (véhicules d'urgence et de livraison);
- Chemin au Nord, plus calme (promenade, accès aux jardins partagés).

De part et d'autre, des traverses piétonnes relient du Nord au Sud les quartiers.



Urbanisme et constructions

9

Projet

VOIE VERTE

Activités

Au travers des îles thématiques:

- Les jeux et les sports : pétanque, ping-pong, beach-volley, place de jeux, tai-chi, ...;
- Délassement et rencontre : buvette, cueillette, jardins partagés, ombrarium, lecture, ...



Urbanisme et constructions

10

Projet

VOIE VERTE

Grand-Pré



Galicien



Urbanisme et constructions

11

Foncier

VOIE VERTE

N° parcelle	Propriétaire	Surf. parcelle	Surf. voie verte approximative	Opération foncière
927	Sicpe	4 173	4 173	Cédé ou servitude d'usage publique pour Prilly, à titre gracieux
888	Sicpe	930	930	Cédé ou servitude d'usage publique pour Prilly, à titre gracieux
DP 29	Prilly	170	170	Propriété de Prilly
DP33	Etat Vaud	207	207	Servitude d'usage et nécessité de coordination avec le tram
894	Antiametten Good	2276	513	Servitude d'usage et indemnisation
896	Etat de Vaud	7779	6070	Achat
1064	Etat de Vaud	361	361	Achat
1071	Etat de Vaud	949	949	Achat
928	Etat de Vaud	362	362	Achat
904	RDS	1747	710	Servitude d'usage et indemnisation
907	Orfati	1363	1363	Cédé ou servitude d'usage publique pour Prilly, à titre gracieux

Urbanisme et constructions

12



Projet

VOIE VERTE

Planning



Critères de développement durable

Ce projet répond aux objectifs 9, 11, 13 et 15 de l'Agenda 2030 (nouveau cadre de référence pour les démarches de DD des Nations Unies).



- Contribue à créer des zones mixtes de qualité;
- Relie au réseau de transports publics et de mobilité douce;
- Veille à la protection des ressources naturelles.
- Anticiper et s'adapter aux changements climatiques
- Favorise la biodiversité.

Urbanisme et constructions

13

Incidences financières

VOIE VERTE

Achat de terrains

- Tronçon propriété de l'Etat de Vaud.

Prix de vente CHF 3'100'000.-. Surface 9'097 m² (CHF 340.77/m²). 9'097 m². Le prix de vente aujourd'hui aux alentours de CHF 1200.-/m².

1'254 m² en dehors du projet, seront intégrés dans le développement du PA «Galicien» et feront l'objet d'une transaction Commune - Propriétaires.



Coûts d'études

Etude préliminaire phases 31 «Avant-projet» à 41 «Appel d'offres» conformément à la norme SIA 105

Estimé à CHF 851'607.- TTC
Part Prilly CHF 84'640.- TTC

Etudes	Avant-projet, projet, demande d'autorisation (phases 31, 32, 33) Montant CHF HT	Appel d'offre (phases 41) Montant CHF HT	Total	Part Prilly	Part Prilly
Séquence 1	112 885	71 235	184 120	0	0 % de la séquence 1
Séquence 2	22 220	14 065	36 285	14 065	38 % de la séquence 2
Séquence 3	144 520	91 205	235 725	0	0 % de la séquence 3
Séquence 4	148 596	88 305	236 901	44 152	18 % de la séquence 4
Coordination	27 940		27 940	5 791	20 % du coût total
Frais de géomètres			12 500	2 500	20 % du coût total
Frais d'impression 3 %			21 000	4 200	20 % du coût total
Divers et imprévus 5 %			26 000	5 200	20 % du coût total
Total	455 351	264 710	720 061	78 508	
TVA 7.7%			60 686	6 051	
Total TTC			851 607	84 640	

Urbanisme et constructions

14

Incidences financières

VOIE VERTE

Aspects techniques (Bourse)

- crédit d'investissement demandé est de CHF 3'951'610.00
- participations de tiers de CHF 766'970.00
- investissement net de CHF 3'184'640.00

Il est proposé de surseoir à l'amortissement de cet investissement et de l'intégrer dans le préavis de réalisation à venir sur une durée de 30 ans, afin de n'amortir que le montant net, estimé à CHF 699'464.00.

- Emprunts de la Ville de CHF 77 millions au 31 décembre 2020
- Plafond d'endettement de la législature fixé à CHF 93 millions, permettra d'assumer les investissements en cours et ceux planifiés jusqu'en 2021.
- La marge d'autofinancement de la Ville étant relativement faible, le recours à l'emprunt sera indispensable pour financer les investissements précisés dans le présent préavis.

Urbanisme et constructions

15

Démarche et financement (Annexe)

VOIE VERTE

Clé de répartition

Tient compte des droits à bâtir attribués (séquences 1 et 3) et de la plus-value liée à la proximité à la voie verte et au raccordement au tram (séquence 4).



- ① séquence "Grand Pré Ouest"
- ② séquence "Route des Flammes"
- ③ séquence "Golfien"
- ④ séquence "Place du Galcier"

- projet en cours de réalisation
- secteur en cours de planification avec plus-value très faible
- secteur en cours de planification avec plus-value notable

Séquences	Orléans Real Estate SA	SICRA SA	Délasse de pension BOBST MEX SA	Ville de Prilly
Séquence 1	0 %	54 %	46 %	0 %
Séquence 2	0 %	0 %	0 %	100 %
Séquence 3	100 %	0 %	0 %	0 %
Séquence 4	30 %	18 %	5 %	50 %

Coût total

Coût total du projet (études et des travaux) CHF 9'061'741.- TTC

Le coût total (études et des travaux) pour Prilly est de CHF 1'749'875.- HT (1'884'615.- TTC)

	Orléans			SICRA			Bobst			Prilly		
	prise en charge	coût 1	coût 2	prise en charge	coût 1	coût 2	prise en charge	coût 1	coût 2	prise en charge	coût 1	coût 2
Séquence 1	0%	-	-	54%	65 853	1'127'741	46%	58 095	362'187	0%	-	-
Séquence 2	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-	100%	2'2783	262'967
Séquence 3	100%	154'570	2'838'347	0%	-	-	0%	-	-	0%	-	-
Séquence 4	30%	46'667	818'655	18%	23'333	409'329	5%	7'778	136'443	50%	7'778	1'364'430
Sous-total		201'227	3'657'005		89'186	1'547'070		63'872	1'105'630		10'1558	1'649'217
Total			2'858'262			1'606'254			1'169'502			1'749'875

Urbanisme et constructions

16

Démarche et financement (Annexe)

VOIE VERTE

Taxe Equipements communautaires

Concerne toute augmentation de capacité constructive > 500 m² d'un plan d'affectation. Logement CHF 133.80/m², Activité CHF 35.20/m² d'activité.

PA	«Grand-Pré-Ouest»		«Galicien»	
SP2 selon planification en vigueur	24'144		38'788	
SP2 selon nouvelle planification	27'680		48'000	
Augmentation des SP2	3'536		20'212	
Affectation	Activité 35.20/m ²	Logement 133.80/m ²	Activité 35.20/m ²	Logement 133.80/m ²
SP2	352	9'355	1'224	25'000
Taxes	12'345	122'183	43'437	3'348'000
TOTAL TAXE			3'822'970	

Taxe PA «Grand-Pré Ouest» et «Galicien» estimée à CHF 3'822'970.-.

Cofinancement

- Mobilité douce : les aménagements de mobilité douce sont cofinancés à hauteur de CHF 522'436.- TTC (estimatif);
- Foncier : les terrains sur lesquels sont réalisés des aménagements de mobilité douce sont cofinancés à hauteur de CHF 353'514.- TTC (estimatif).

Montants à engager / déductions attendues	Montants TTC (en CHF)
Achat de terrain	3'100'000
Crédit d'études et de réalisation	188'615
Taxe sur les équipements communautaires	-3'822'970
Part Prilly cofinancement mobilité douce	-108'667
Cofinancement terrain	-353'514
Total net pour Prilly	669'464

Urbanisme et constructions

17

Démarche et financement (Annexe)

VOIE VERTE

Prilly - Taxe sur les équipements communautaires

Plans d'affectations	Montant de la taxe	Montant de la taxe avec PGA
PQ Malley Gare	1'904'099 CHF	1'904'099 CHF
PPA Viaduc	3'915'027 CHF	3'915'027 CHF
PA En Broye II	1'512'194 CHF	1'512'194 CHF
PA Flumieux	250'045 CHF	250'045 CHF
PA Galicien	3'822'970 CHF	3'822'970 CHF
PA Gazomètre		
PGA		
SICPA		455'530 CHF
PA Malley Martinet		
Total	11'404'334 CHF	11'859'664 CHF

Urbanisme et constructions

18

Images 3 D - Vidéo



Madame la Présidente prend la parole

Je vous remercie Monsieur le Syndic. C'était intéressant d'avoir ce niveau d'information pour toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux. Nous allons donc passer au débat. Ce préavis a été soumis à deux Commissions. Tout d'abord, la Commission ad hoc qui a produit un rapport et à la Commission des finances qui a produit un rapport et qui a aussi donné lieu à un rapport de minorité au sein de la Commission des finances. C'est la raison pour laquelle nous avons aujourd'hui trois rapports pour cet objet.

Ce cas est un petit peu particulier, puisque pour la Commission ad hoc, c'est Monsieur Charli Oberson qui rapporte pour la Commission. Je l'inviterai donc à venir devant la scène pour lire la partie délibérations et vote de son rapport. Ensuite, il se trouve que la majorité de la Commission des finances, qui a soutenu le rapport de majorité, est absente, ce qui fait qu'il n'y a personne pour lire le rapport de majorité de la Commission des finances. Je vous propose que cela soit moi qui le fasse en accord avec Monsieur Blaise Drayer, qui est excusé ce soir, ainsi que les autres membres de la COFIN. Ce sera ensuite Monsieur Fabien Deillon, rapporteur de minorité de la Commission des finances, qui aura la parole. Je lui proposerai de lire les délibérations et vote de son rapport de minorité. Au sujet de ce dernier rapport, comme vous l'avez vu, il y a eu un petit couac, dont nous nous excusons. Il se trouve que Monsieur Deillon nous avait envoyé une première version de son rapport qui était juste, à l'exception de son titre. Quand nous avons demandé à Monsieur Deillon de remplacer le titre, il y a eu confusion dans ses dossiers et c'est une mauvaise version du rapport qui nous est parvenue et nous n'avons dès lors pas vérifié à nouveau son contenu. Il y a eu sur le site pendant une journée une mauvaise version du rapport. Nous avons corrigé dès que nous avons pu le rapport de minorité.

Donc, cela étant, je cède d'abord la parole à Monsieur Charli Oberson pour la partie délibérations et vote du rapport de la Commission ad hoc.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote).

Lecture par la Présidente du Conseil du rapport de majorité de la Commission des finances (délibérations et vote).

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Fabien Deillon, rapporteur de minorité.

Lecture du rapport de minorité de la Commission des finances (délibérations et vote).

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je n'ai pas de doute quant au résultat du vote de ce soir pour ce préavis, c'était très alléchant, c'était beau, il y avait des photos en été, les gens souriaient, ils étaient jeunes. C'est vrai qu'en comparaison avec les photos de Monsieur le Syndic, prises sous la neige en hiver, ça va être difficile de refuser. Cette voie verte qui n'est pas si chère et qui est si bien intégrée, dans une vision globale, il n'y a vraiment rien à dire.

Mais, cependant, en lisant le préavis, ce sont près de 4 millions que l'on va investir, sur lesquels on va voter ce soir, pour une voie verte. On ne parle pas de la taxe sur les équipements communautaires. Par ailleurs, ce tracé de ligne verte, ne me semble personnellement pas inscrit dans une vision globale, ni communale, ni cantonale. J'en veux pour preuve la place du Collège, il y avait des arbres, cela a été rasé, c'est une place minérale. J'en veux pour preuve les futures tours que l'on va construire à Malley où on parle d'espaces minéraux, mais aucunement d'espaces verts.

La question que j'adresse à l'assemblée : est-ce que cet investissement va profiter de manière directe ou indirecte aux partis politiques ? Je précise : est-ce que les compagnies telles que SICPA, BOPST ou ORLATTI vont d'une manière ou d'une autre gratifier les partis politiques qui accepteraient ce préavis ? J'espère et je serais bien malheureux. Je n'espère pas offenser qui que ce soit par cette question ce soir en période préélectorale.

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans ce contexte très intéressant du développement de Malley et de ses alentours, le projet de la voie verte a certainement toute sa place, c'est un beau projet. Dans un autre contexte, tout aussi actuel, si ce n'est plus, je veux parler d'une situation financière qui nous préoccupe tous, je me dois de nous rendre attentifs face à la décision qui nous est demandée de prendre ce soir. Il est nécessaire de mettre dans la balance de notre choix, nous avons le choix, de mettre d'un côté le projet de la voie verte, donc l'achat des terrains en vue de la voie verte, mais qui aujourd'hui, je pense, n'est pas indispensable à la bonne marche de notre commune et aurait peu de connaissance négative, s'il n'était pas réalisé immédiatement. De l'autre côté de la balance, la situation financière particulière délicate, compliquée, lorsqu'il faut prendre des décisions pour de futurs investissements et futures réalisations. S'il est vrai que c'est une opportunité, le fait que le Canton donne la possibilité à la Commune d'acheter ces parcelles, je pense et je veux croire que d'autres opportunités pourraient se présenter pour réaliser des voies vertes différentes.

Et là, j'ose aller de l'avant, pourquoi pas trouver un arrangement avec le Canton pour un achat futur différé et en argumentant le fait d'ouvrir aux communes voisines la possibilité d'entrer dans ce projet afin de lui donner une envergure suffisamment grande et ainsi espérer une efficacité optimale sur le transfert de mobilité.

Actuellement déjà, et par le développement en habitations dans notre commune, le besoin en infrastructures scolaires va nécessiter de nouvelles constructions, c'est-à-dire des investissements importants, lesquels ne pourront pas être différés. D'autres besoins vont suivre, comme par exemple le BHNS et d'autres. Nous devons être attentifs et conséquents par rapport aux besoins que nous considérons comme prioritaires. S'il est vrai que sur une large majorité des décisions financières, nous n'avons pratiquement pas le choix. Alors, dans le peu qui nous reste, que notre choix, puisque nous l'avons, soit digne de notre responsabilité.

Vous l'aurez compris, aujourd'hui, je ne suis pas favorable au préavis 13-2020, parce que ma balance penche du côté plus vers une gestion prioritaire et responsable, mais je veux croire à une autre voie verte pour demain. C'est pourquoi, je m'abstiendrai.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord, à titre tout à fait personnel, je remercie Monsieur Cretegny pour sa réflexion. Effectivement, toute dépense qui n'est absolument pas indispensable, nous amène à faire une pesée d'intérêts. Cette pesée d'intérêts se fait en fonction de valeurs, en fonction de convictions. Jusqu'à combien une commune peut s'endetter sans se mettre en danger, ou se mettre de manière importante en danger ? C'est quoi une opportunité qu'il s'agit de saisir ? Parce que je vous rappelle que nous avons voulu le plan de quartier de Malley dans sa globalité, nous nous sommes presque tous dans ce Conseil battus pour que quelque chose d'envergure se fasse à Malley. C'est en cours, c'est vrai que la voie verte, vous me direz que c'est quelque chose de plus, c'est un appendice, ce n'est pas seulement Malley, cela permet d'y aller. Pour le groupe socialiste et après la discussion que nous avons eue, nous souhaitons que cette opportunité soit saisie, parce qu'elle est là maintenant, la réalisation se fera ces prochaines années, on parie sur l'avenir et c'est le moment ou jamais de parier sur l'avenir, parce que les choses sont quand même relativement difficiles actuellement. Donc, pour toutes ces raisons, pour la population de Prilly, à qui effectivement, vous aviez raison Monsieur Favre, les images de synthèse sont extrêmement attirantes, mais pour la population de Prilly, cela peut être un plus. Donc, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra ce préavis.

Maintenant, j'aimerais juste faire une remarque sur l'allusion qui a été faite des avantages, je ne sais plus quel était le terme exact, des avantages éventuels que l'un ou l'autre parti pourraient tirer de la part d'ORLATTI et de SICPA de l'acceptation de ce préavis. Ai-je bien compris ce qui a été dit ?

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre confirme que « grosso modo », c'est ça.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) reprend la parole

Alors, je ne sais pas si je suis offensée. Je pense que cela me choque. Je suis peut-être naïve, mais j'ai encore l'espoir qu'au niveau d'une commune, ce genre de magouille, d'une commune telle que Prilly relativement petite, ce genre de magouille ne se fait pas.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je prends la parole au nom du groupe des Verts pour remercier infiniment la Municipalité et particulièrement Madame Ould Henia pour ce magnifique préavis. Je souligne la qualité de ce travail supervisé par Monsieur Gillièron et dont nous avons, à titre personnel, mais je crois au niveau de la Commission, je fais une petite incartade, apprécié la présentation.

J'ai essayé de réfléchir comment l'aborder, puisque ce préavis répond à de nombreux points que nous défendons depuis de nombreuses années et j'avais envie de reprendre avec mes mots, mais aussi proche que possible, les conclusions de ce préavis, parce qu'elles redisent exactement ce que pourquoi le groupe des Verts va voter dans son unanimité oui pour ce préavis. En effet, il va sans dire que nous savons que depuis de nombreuses années, l'ouest lausannois est en grande mutation urbanistique, que nous avons besoin de faire place pour de nombreux habitants qui vont agrandir le PALM, cette région ouest Lausanne-Morges qui est en train de voir le jour avec Malley, mais ces deux projets de quartiers sont extrêmement intéressants et au-delà du fait de décider aujourd'hui des plans de quartier à proprement parler qui verront, je l'espère, le jour dans cette région-là, il est question d'aménagement urbanistique. Comme le dit la conclusion, on a depuis longtemps à Prilly mis un peu de côté les aménagements urbains qui, comme cela a déjà été souligné dans soirée, ont un peu tendance à être minéral dans notre commune.

Donc, voilà enfin un projet vert. Vert, mais qui répond aussi aux différentes thématiques purement environnementales, à savoir, et nous avons déposé un postulat à ce propos dernièrement, pour répondre aux besoins auxquelles nos villes vont être confrontées, à savoir les îlots de chaleur, la perte de qualité de l'air et la perte de biodiversité. En créant cette zone de 2 hectares environ au centre de notre commune, qui, dans le préavis, est signifiée comme étant très verte. Oui, mais ces zones de verdure sont chez des privés et la population prillérane et environnante n'en bénéficie pas ou très peu. Dès lors, améliorer cette zone de verdure dans notre commune nous paraît un point essentiel et absolument primordial aujourd'hui, demain et surtout après-demain. En effet, nous allons bientôt saturer au niveau de la densité de pollution et de chaleur et nous devons donc prendre dès aujourd'hui des décisions pour avancer dans un avenir plus durable. C'est créer une zone de poumon vert, comme le dit la conclusion, un cheminement de mobilité autre que la mobilité voiture qui, bien trop souvent, est utilisée par qu'une seule personne. C'est une zone également de rencontre où cette mobilité peut s'arrêter, discuter avec des personnes d'âge et de culture et de contexte différents. C'est donc une zone multiculturelle et multi diversifiée qui permet un bienfait aussi de la cohésion sociale et la cohésion dans notre commune. Les frais d'exploitation et le coût que va amener est certes une dépense importante aujourd'hui, mais la plus-value, qu'elle soit humaine ou environnementale est infiniment plus grande que le coût que cette acquisition de parcelles et les frais que vont engendrer l'entretien de celles-ci amèneront dans l'avenir. J'espère profondément que le Conseil se joindra à nous pour accepter ce préavis.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons eu deux fois un débat au sein du groupe PLR il y a 3 semaines de cela et encore tout à l'heure et c'est quasiment sans appel. Nous avons fait un vote consultatif, 80% étaient pour, 10% s'abstenaient et 10% étaient contre.

Le résultat est donc assez clair. Le groupe en tant que tel soutient. Il faut savoir qu'on laisse toujours la liberté de vote, si quelqu'un change d'avis dans le groupe, il a le droit, il a même le droit de s'exprimer contre. Ce qui est étonnant dans ce débat, c'est qu'il a cristallisé des points, je vais juste en citer cinq. Ce n'est pas qu'on est venus en disant : « Cela fait 20 ans qu'on attendait cela, il n'y a que des avantages ». Bien au contraire. Les cinq points cités étaient, comme l'a dit Monsieur le Conseiller Cretegny, si on fait ce choix-là, on n'aura plus d'autre choix, c'est qu'on se lie. L'autre était qu'on n'en avait pas les moyens aujourd'hui. Une taxe, si elle était une fois affectée ou utilisée, on ne pourra pas l'utiliser pour des écoles, des APEMS ou je ne sais quoi. On avait une incertitude sur le crédit d'ouvrage. Le 5^{ème} point, c'était qu'on avait trouvé que le coût d'études était démesuré. Ceci étant, les débats ont été vifs, mais en fin de compte, dans son ensemble, le groupe a décidé d'aller de l'avant et de soutenir le préavis.

Si vous le permettez, j'aimerais faire une remarque personnelle, totalement à distance du groupe PLR. J'ai lu dans le rapport de la Commission ad hoc : ni politiquement, ni éthiquement, ni climatiquement, c'est un projet sur lequel il est bon de s'opposer. Vous avez parlé d'offense, moi je parle de choc. Je suis choqué que l'on ferme ainsi le débat. Pour moi, c'est une posture idéologique de ne pas permettre le débat, c'est une dictature de la pensée et je ne supporte pas ce genre de phrase. On est là pour débattre et on n'est pas là pour avoir un rapport qui dit simplement : on ne discute pas, on ne peut pas s'opposer.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite compléter les propos de Magali Russbach par une série de questions que le groupe des Verts s'est posé en Commission et dont nous aimerions la réponse de la Municipalité.

Tout d'abord, merci beaucoup pour votre présentation, car elle répond déjà partiellement à ces questions, j'essayerai donc de ne pas me répéter.

1^{ère} question : à propos de la traversée des Flumeaux. Vous avez sous-entendu qu'il y aurait une passerelle ou quelque chose, mais que cela restait encore très flou si j'ai bien compris. Nous voudrions savoir s'il est envisageable qu'une requalification de la route des Flumeaux puisse avoir lieu de manière à ce que cette route devienne plus agréable à la circulation et cela pourrait également améliorer le passage ? Nous voudrions aussi savoir si cette passerelle ou tunnel ou quoi que ce soit inclut d'ores et déjà un moyen pour la faune de passer ce carrefour sans risque ? En effet, un des principes de la voie verte qui reliera Sauvabelin au nord, ce serait de servir de passage de biodiversité.

2^{ème} question : plus généralement, nous souhaiterions avoir plus de détail sur le rôle qu'aura la voie verte en terme de ce corridor de biodiversité. En effet, sur les plans en 3D, on voit beaucoup d'herbe tondue, on sent qu'il n'y a pas beaucoup d'herbe folle et de hauts arbres et de quoi faire passer les animaux. Je voulais juste vous donner l'opportunité de nous rassurer sur ce point.

3^{ème} question : Nous souhaiterions également être rassurés sur le passage des grands axes routiers de ce genre de voie.

4^{ème} question : pourriez-vous simplement résumer les ambitions de la voie verte à ce niveau ?

5^{ème} question : plus pragmatiquement, nous avons compris que beaucoup de choses devaient encore être discutées dans ce projet. Nous aimerions simplement connaître vos intentions. Est-ce que vous comptez présenter le projet tel qu'il est là à une enquête publique, à une consultation de la population ? Quels sont vos projets si cela passe ce soir ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Voilà, les dés sont jetés, on l'a tous compris ce soir. Les séances de Commission, ainsi que le Conseil communal a eu droit à sa petite présentation d'envoûtement, et cela va jouer. Alors, c'est une opportunité, bien sûr ! Des opportunités, j'en vois dans tous les coins. Je suis un enfant gâté, peut-être, mais je ne peux pas quand même accéder à toutes les opportunités. On est juste dans bonne période, c'est Noël, il y a eu le vendredi noir, il y a eu plein d'opportunités, vous aviez des téléphones pas chers, etc. Ici, c'est un petit peu la même chose. Le Prilléran ne peut pas non plus toujours tout avoir, profiter de toutes les opportunités. Ce qui est intéressant de constater aujourd'hui, c'est que dans le rapport de la Commission ad hoc, on traite de manière intéressante quand même la question financière. On se la pose, j'ai trouvé que c'était bien et cela devrait quand même éveiller pour chacun de vous une certaine inquiétude.

Par contre, pour le rapport de majorité de la Commission des finances, je m'attendais à ce la Commission des finances fasse la démonstration, en tout cas dans sa majorité, que l'investissement est raisonnable, possible et supportable pour le budget. Il n'y a rien. Dans le rapport de minorité, je me suis donné de la peine pour essayer de vous montrer à peu près où est-ce que l'on va. Vous verrez, dans mon rapport de minorité concernant le budget 2020, exactement où est-ce que l'on va. Je vous enjoins quand même encore à réfléchir, parce que les conséquences financières de la gestion communale depuis plusieurs années vont à terme nous amener à une certaine catastrophe, peut-être même que nous serons forcés de nous défaire de certains biens.

Madame la Présidente demande s'il y a encore des demandes de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente donne dès lors la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est vrai que dans l'atmosphère actuelle, jouer les Cassandre, peindre le diable sur la muraille est un exercice qui peut être aisé, mais pas très responsable. C'est vrai que la proposition qui vous est faite et le prix du terrain qui a été négocié avec le Canton est une aubaine extraordinaire. Il y a fort à parier qu'une aubaine comme celle-ci ne se représentera pas, donc c'est vraiment une occasion sur laquelle il faut capitaliser sur l'avenir. J'aimerais prendre quelques points du rapport de minorité qui accumule, jusqu'à faire peur, les montants, les millions les uns sur les autres.

J'aimerais vous montrer, comme dans un jeu de Mikado, qu'en enlevant les pièces les unes après les autres, on arrive à d'autres montants, ce qui ne veut pas dire, vous l'imaginez bien, mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillers, que nous nous projetons de manière totalement aveugle dans l'avenir financier de cette commune, car nous sommes responsables et c'est chaque jour que nous nous en sentons responsables. Il y a ces taxes d'équipement, il vous a été dit qu'elles pourraient être allouées à ce projet, cela fait partie des compétences et vous avez vu qu'à l'avenir, nous aurons bien d'autres montants qui pourront nous permettre des investissements sur tel ou tel point, que tout le monde ici s'est plu à décrire comme absolument fondamentaux et en particulier les écoles, j'y reviendrai.

Je vous rappelle que la taxe d'équipement est encaissable lors du dépôt de la mise à l'enquête. Donc, il est normal que cette taxe puisse être ainsi soustraite au montant global qui vous est soumis. Ensuite, on nous dit qu'il y aura des charges à un taux de 4 %. Qui aujourd'hui peut imaginer que les taux d'emprunt pour une commune comme la nôtre, parce que nous sommes solvables, pourraient être à 4% ? Nous avons emprunté à 0,2%. Nous sommes venus ici pour vous annoncer que nous avons repris un crédit relais de 5 millions + 5 millions en prévision précisément entre autre de cet investissement, de cet achat tel qu'il vous est proposé ce soir. Ceci veut dire que dans le niveau que nous avons atteint à l'heure actuelle de notre dette, ce montant et les liquidités qui vont avec sont déjà à disposition. Donc, il n'y aura pas un alourdissement de la dette, telle qu'elle est aujourd'hui. Je laisse de côté, dans cette accumulation de montants, qui se montent quand même dans le rapport de minorité à CHF 327'000.00, il est indiqué CHF 328'000.00, mais je pense que c'est une erreur, c'est CHF 327'000.00, je laisse de côté la question des travaux qui seront nécessaires pour le maintien, le nettoyage. Cela fera partie du préavis futur. Donc, si nous prenons les amortissements que nous devons faire sur le solde des montants, sur une trentaine d'années, nous arrivons à CHF 2'821.00 sur 30 ans, par an, Mesdames et Messieurs. C'est de ce montant-là dont nous parlons. Vous pouvez être certains qu'à la Bourse, nous suivons cela de très près. Il ne s'agit donc pas de CHF 327'000.00, mais de CHF 2'821.30. On continue d'enlever les petits bouts de bois qui s'accumulent et qui font des millions.

Impact fiscal de la hausse du nombre d'habitants, il nous est dit que la démonstration n'est pas faite. Nous avons déjà fait cette démonstration en vous disant et en vous montrant dans les comptes 2019, que l'arrivée de nouveaux habitants payant des impôts, avait stabilisé la diminution des rentrées fiscales. C'est ce que nous appelons l'effet Corminjoz. Donc, oui, l'arrivée de nouveaux habitants va avoir un impact sur nos rentrées fiscales. On nous dit que ce qui est intéressant d'avoir, ce sont aussi des places de travail. Nous aurons des places de travail. Dans la future péréquation, tout ce qui se construit à l'heure actuelle derrière SICPA, etc., va nous faire monter, ce qu'on appelle la couche de nombre d'emplois dans la péréquation, y compris la future péréquation, de telle sorte que cela deviendra aussi intéressant pour nous en terme fiscal et en terme de péréquation. Alors, oui, la démonstration est faite de l'intérêt d'avoir de nouveaux habitants, qui fiscalement, pourront être intéressants, au service de ce que la Commune offre à l'entier de la population.

La situation générale de Prilly nous dit que le budget est aggravé entre deux annonces municipales. Ce ne sont pas deux annonces municipales, vous avez voté un amendement qui a diminué d'un point les impôts, donc c'est pour ça qu'il y a 2 chiffres. Ce n'est pas nous qui avons, ce que laisse sous-entendre le rapport de minorité, modifié les chiffres. On nous dit qu'il faut encore prendre là-dedans, dans tous les calculs que nous avons faits, le million du préavis COVID. Non, Mesdames et Messieurs, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que le non encaissement prévu, calculé, les impôts, à cause du COVID, de la baisse des salaires des uns, les pertes des emplois des autres, etc., sera imputé sur les comptes 2020. C'est pour une part. Il y aura aussi une diminution des rentrées fiscales que nous retrouverons effectivement en 2021, donc le million, on ne peut pas le prendre en paquet. Il y aura les aides à hauteur de CHF 300'000.00 pour l'économie, ce sera imputé sur les comptes 2020, et nous savons que les questions sociales vont devenir de plus en plus difficiles au cours de l'année 2021 et les autres 300'000 francs que vous avez votés vont être imputés aux comptes 2021. Donc, il faut séparer les choses, de manière à ne pas croire qu'on accumule simplement, sans raison, c'est-à-dire sans raisonner, sans réfléchir à l'avenir fiscal de cette commune. Il est donc faux de dire que l'on va aller vers un déficit de près de 6 millions. Il est donc faux de dire que l'on va vers une marge d'autofinancement négative de plus de 3 millions. Vous voyez, une fois que l'on a, comme au Mikado, enlevé pièce après pièce, on se rend compte que, le plan financier que nous vous proposons, est viable et il n'impute pas nos investissements futurs. Nous pouvons investir et entre autre à l'école.

Je vais conclure, il n'y a pas d'impact sur le plafond d'investissement, je vous l'ai dit. Nous n'avons pas de problème de liquidités. En cas de non réalisation, dès lors que nous aurions acheté ce terrain, ce serait plus de 9'000 m² qui demeurerait en main communale, qui serait ajouté en vue de l'avenir au patrimoine financier pour ce montant de CHF 3'100'000.00. Alors, je suis très content, il y a une constance, Monsieur Deillon, dans votre volonté de protéger les finances communales pour l'avenir et vous imaginez bien que je partage aussi cette préoccupation qui fait partie de mon emploi du temps. Donc, je me réjouis, puisque nous allons construire des écoles, que lorsque nous allons pouvoir voter l'ASIGOS +, qui nous permettra de bâtir ensemble et de faire des économies ensemble. 3 communes pour bâtir des écoles que vous allez soutenir dans votre grande logique, de faciliter la vie financière de la Commune.

Voilà quelques indications que la Municipalité voulait vous donner par rapport à ce plan financier. Je ne peux pas être aussi lyrique que d'autres sur un sujet comme les finances, aussitôt, je me tais.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais essayer de répondre aux autres questions ou remarques. La première, Monsieur Cretegny, vous parlez d'autres opportunités. Alors là, on se revoit après pour savoir où vous voulez faire une voie verte de cette importance à Prilly sur les 2,1 km² de notre territoire. Est-ce que si c'est au même endroit ? Peut-être, c'est ce que vous imaginez dans un temps futur ou que sais-je. On peut oublier, vous pouvez oublier, parce que le Canton, premièrement, ne nous revendra pas ce terrain, puisqu'il est constructible, je le rappelle en ce moment à quelques 300 francs le m². A ce moment-là, il sera comme dans ce qui va arriver avec le futur plan de quartier englobé et ils vendront ça 800 à 1000 francs le m² et là, c'est certain que nous n'aurons pas l'argent pour acheter ce terrain et même pour construire et c'est opportunité de faire cette voie verte, elle ne sera plus présente. Le Canton ne va pas investir, ils me l'ont dit au moins dix fois, pour une voie verte à cet endroit. Ils veulent vendre le terrain au plus offrant. Et là, comme c'est une commune, ils ont accepté de descendre à un prix plus qu'admissible et plus que préférentiel. Bien sûr, on peut tout espérer. Quand vous dites de s'associer aux communes voisines, Lausanne et Renens. Elles font leur part. Renens fait aussi des travaux pour avoir des voies vertes sur leur territoire et Lausanne, si vous prenez le Languedoc, qui viendrait du bas de Lausanne et qui viendrait là, oui, vous avez raison.

Eux sont en route, je ne sais pas s'ils ont acheté le terrain ou si on le leur a mis à disposition, mais en tout cas le travail de faire une voie verte à Lausanne ou à Renens, il est présent. C'est aussi de notre devoir, peut-être, quand même, de nous associer à cette volonté. Votre conclusion m'a un peu interpellé, parce que vous dites qu'il faut que l'on soit digne de faire attention à ce que l'on ne peut pas faire et ce n'est pas responsable, si on ne fait pas attention. Nous, Municipalité, avec le quartier de la Combette actuel, je suis désolé, on peut rigoler sur mes photos, vous le pouvez, cela m'est égal, mais cet endroit-là n'est pas digne, Monsieur Cretegny. Il n'est pas digne de notre commune, par rapport à des zones comme Perréaz, même Mont-Goulin, les Passiaux et j'en passe. Cela fait un moment que l'on doit faire quelque chose là-bas et ça, cela ne serait pas responsable de ne pas le faire en ce moment avec cette opportunité.

Monsieur Amblet, enquête publique bien-sûr, elle aura lieu, puisqu'on doit passer en plus par-dessus les Flumeaux, ça ne va pas être simple. Vous étiez aussi interpellé par quid de la faune, etc. C'est l'étude qui va participer à chercher la meilleure solution possible, mais on ne pourra pas téléporter les voitures. Il faudra trouver une solution qui convienne à cette voie verte, sans doute en la diminuant, vous pensez bien qu'on ne va pas pouvoir faire 15 mètres à un moment donné sur la route. Par contre, il y aura un moyen qui sera fait avec une surélévation, une modération de vitesse, il y aura quand même quelque chose qui va se faire, comme dans d'autres communes. On a beau secouer la tête, ça existe partout maintenant. En Suisse allemande, il y a des possibilités pour trouver des solutions sur des axes extrêmement fréquentés et on peut modérer le trafic en faisant quand même attention, d'un côté comme de l'autre, à ce qui existe. Monsieur Amblet vous avez raison, il y aura aussi une certaine démarche participative qui sera organisée par rapport à ce qu'on pourrait mettre. Il y a eu des propositions qui vous ont été montrées ici, elles se feront, comme on l'a dit, peut-être pas toutes et il y en aura peut-être des différentes qui surgiront par rapport à l'étude. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à vos préoccupations.

Monsieur Favre, place du Collège-centre, vous dites qu'elle est minérale, c'est vrai. On l'a voulue minérale aussi pour qu'il y ait des activités, de la culture. Peut-être avez-vous vu le spectacle sur le Sondrebond qui est venu ? Vous n'y avez pas participé ? C'était très sympathique, il y avait beaucoup de monde aussi. On peut mettre une troupe de théâtre ici et c'est l'idée de faire vivre un peu ce lieu par rapport à cette volonté, le COVID nous ennuie très sérieusement en ce moment, mais je vous promets que c'était une volonté de mettre quelques arbres, il y en a quelques-uns, il ne faut pas dire qu'il n'y en a pas. Par contre, on a souhaité avoir une place avec un peu de possibilités d'amusement et de spectacles. C'est la raison pour laquelle, elle est un peu minérale, je suis d'accord avec vous.

Les tours de Malley. A côté des tours de Malley, il y a quand même deux places, la place de la Gare et la place des Coulisses avec énormément d'arbres et de verdure qui vont être créées. Quelqu'un l'a dit, il y a eu une votation, le peuple a accepté qu'il y ait ce genre de bâtiments là-bas, même si vous étiez contre, on va essayer d'aménager ça le mieux possible pour qu'il y ait une certaine diversité en matière de places publiques avec de la verdure, moins minérales. On a enlevé le terme de minérale pour éviter en effet, parce que là-bas, il n'y aura pas besoin forcément de spectacles, puisqu'on a le CSM juste à côté ou que sais-je. Donc, là, il y aura une volonté d'avoir un peu de verdure sur ces places.

Suspicion, c'est vrai que comme Madame Clivaz Luchez, vous avez parlé de partis, vous auriez pu quand même être un peu plus précis, parce qu'il y a des personnes qui sont plus en avant dans les dossiers, notamment de Malley, notamment de Broye, notamment ici en effet de la voie verte, etc., futurs plans de quartier avec le groupe ORLATTI.

Alors, si c'est un petit peu en vous demandant si celui qui vous parle touche quelque chose, c'est vrai que là, cela commence à devenir un petit peu limite et je peux vous dire qu'en ce moment, nous avons d'énormes discussions, oui, on se voit souvent, oui, avec les promoteurs et les gens qui pilotent ce dossier, SICPA, BOBST, pour essayer d'être le plus cohérents, le plus efficace possible, mais non, non ! J'ai fait attention de ne pas prendre une Mercedes à la place de l'Audi, parce que le garage de l'Etoile, on aurait pu penser qu'on me l'offrait, c'est vrai, par rapport au Plan de quartier Broye. Mais, c'est la seule chose où je dois faire attention. Autrement, je ne touche rien, le parti ne touche rien pour accepter ou pour être agréable avec celui qui va construire là-bas. J'espère que vous en êtes certain, parce que si ce n'est pas le cas, alors c'est grave. Ce qui est sûr, pas forcément par rapport à vous, mais par rapport à l'UDC, vous, vous ne recevrez jamais rien, parce que vous n'êtes d'accord sur rien, vous ne voulez rien. Là, vous évitez la possibilité éventuelle en effet de toucher de l'argent. Alors, bravo ! Au moins, vous êtes « secure » par rapport à ça, mais par contre, cela ne m'intéresse pas et la Municipalité non plus, d'être d'accord sur rien et ne rien vouloir pour cette commune.

En conclusion, je dirais juste, Mesdames, Messieurs, Antoine Reymond l'a dit par rapport à l'aspect finances. Bien sûr, on aimerait faire autre chose avec ces 3 millions et quelques, mais je crois qui seront bien utilisés par rapport à ce qui vous est proposé. Il y a quand même eu deux Commissions qui ont siégé sur ce projet, au total 13 Conseillers Commissaires. 10 oui, 2 non, 1 abstention de celles et ceux qui devaient étudier le projet. Respect à tous les votes, mais c'est assez clair. Cela fait 76% de oui, 15% de non et 7% d'abstention. Mesdames, Messieurs, au nom de la Municipalité, je vous demande de reproduire déjà ce résultat et la Municipalité vous en saura gré.

Madame la Présidente demande s'il y a encore d'autres demande de prise de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente propose de passer à la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc et demande à Monsieur le Rapporteur de lire les conclusions de son rapport.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Madame la Présidente passe dès lors au vote sur les conclusions du préavis no 13-2020.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 13-2020,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles nécessaires au projet de la voie verte ;
2. de l'autoriser à entreprendre les études du projet ;
3. d'accepter le crédit d'investissement pour un montant total brut de CHF 3'951'610.00;
4. d'autoriser la Municipalité à facturer aux parties prenantes un montant de CHF 766'970.00 de participation au projet d'études ;

5. de surseoir à l'amortissement de cet investissement jusqu'à la finalisation du projet de réalisation de la voie verte ;
6. de surseoir à la comptabilisation d'intérêts jusqu'à la finalisation du projet de réalisation de la voie verte ;
7. de l'autoriser à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider toute instance si nécessaire.

Vote : Les conclusions du préavis no 13-2020 sont acceptées à une large majorité, moins 8 voix contraires et 5 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal N°18-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 destiné à la réalisation d'une installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont.**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Conseiller Georges Conne, Rapporteur de la Commission, pour lecture des parties délibérations et vote, sans les conclusions.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc (délibérations et vote).

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur pour lire les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Lecture des conclusions du rapport

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 18-2020 ,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 destiné à la réalisation d'une installation solaire sur les toitures du collège de Jolimont ;
2. de financer ce montant par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 20 ans au maximum ;
3. de prendre acte qu'une rétribution unique de la Confédération, via l'organisme Pro Novo, à hauteur de quelque CHF 22'000.00, viendra en déduction de ce montant.

Madame la Présidente passe au vote.

Vote : Les conclusions du préavis no 18-2020 sont acceptées à une large majorité, moins 1 voix contraire et 6 abstentions.

Madame la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et Consorts "sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria"

Madame la Présidente passe la parole à la Municipalité pour la lecture de la réponse municipale.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et Consorts «sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria» déposée et lue au Conseil communal du 2 novembre 2020.

Les 12'000 personnes, dont 4'000 enfants, qui «vivent» dans le camp de Moria (île de Lesbos en Grèce) ont vu, en septembre de cette année, leur situation se dégrader à la suite de l'incendie – volontaire ? – qui a détruit une part importante des «logements» installés.

À l'appel à l'aide de la Grèce, la Confédération, dont dépend en premier lieu la politique d'asile, avait alors répondu en acceptant d'accueillir 20 enfants et jeunes en Suisse. La Suisse engage également des moyens tant humains, logistiques que financiers directement sur place.

Jugeant que la réponse de la Confédération n'était pas la hauteur de la situation, la Ville de Zurich avait aussitôt lancé un Appel au Conseil Fédéral lui demandant de réunir au plus vite une Conférence nationale réunissant des Villes et des Cantons désireux d'accueillir sur leur territoire un nombre plus important de personnes réfugiées en provenance de l'Île de Lesbos.

Cet «Appel des Villes» a été repris à leur compte par les Villes de Lausanne et Genève. Lancé en septembre 2020, l'Appel des Villes réunit des Villes comme Neuchâtel, Fribourg, Moutier, Delémont.

Voici la réponse de la Municipalité à la question de l'interpellation :

La Municipalité est-elle disposée à rejoindre l'Appel des Villes Suisses et à écrire à la Confédération pour lui faire part de sa disponibilité à accueillir des victimes, notamment des familles et de mineurs non accompagnés, du drame humanitaire que l'incendie de Moria représente ?

Réponse :

La Municipalité était toute disposée à répondre favorablement à l'Interpellatrice en rejoignant l'Appel des Villes ... or nous arrivons - hélas - comme grêle après la vendange puisque la Confédération a déjà répondu négativement à cet Appel; c'est en septembre que nous aurions dû - les uns et les autres - être plus attentifs à cette situation sur l'île de Lesbos. Nous le serons à l'avenir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et Consorts «sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria».

Madame la Présidente cède la parole à Madame Patrizia Clivaz Luchez

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse qu'en l'état j'accepte. Cependant, je dépose immédiatement une seconde interpellation ayant des renseignements complémentaires, qui permettent de donner suite différemment à la première interpellation. Est-ce que c'est en ordre, Madame la Présidente ?

Madame la Présidente prendre la parole

Si vous voulez lire votre interpellation, je vous propose d'attendre quelques secondes que nous passions au point suivant de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce point de l'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Présidente précise que le Bureau a reçu de la part du parti socialiste et de Madame Patrizia Clivaz Luchez une demande de dépôt d'une interpellation. Elle demande si l'interpellation est soutenue par au moins 5 personnes.

C'est le cas.

Madame la Présidente cède la parole à Madame Patrizia Clivaz Luchez.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Interpellation « rejoindre le réseau des villes suisses » sur l'accueil des réfugiés du camp de Moria

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à l'interpellation déposée lors du Conseil communal du 2.11.2020, et après avoir pris note de la réponse de la Municipalité qui « était toute disposée à répondre favorablement à l'Interpellatrice en rejoignant l'Appel des Villes » je prends au mot cette déclaration de la Municipalité en lui transmettant les informations suivantes que nous avons recherchées :

- Les villes suisses, auxquelles se sont ajoutées celles de St Gall, Lucerne, et toutes les grandes villes de suisse, ont décidé de former un réseau. Elles sont déterminées à poursuivre leur action malgré le refus d'entrée en matière de la Confédération.

- Ces villes se réunissent en visioconférence le 10.12.2020 afin de discuter de la forme et des modalités d'actions à entreprendre.
- Il est encore temps, pour Prilly, de rejoindre cet Appel des Villes. M. Hartmann, secrétaire général du dicastère « sport et cohésion sociale » de la ville de Lausanne, vous transmettra, cas échéant, tous les renseignements nécessaires (antoine.hartman@lausanne.ch, tél. 021/315.42.06).

Ma question est donc la suivante :

La municipalité de Prilly accepte-t-elle de rejoindre les villes de suisse faisant partie de « l'Appel des Villes » afin de réfléchir avec elles aux démarches à envisager ?

Nous remercions la Municipalité de sa réponse.

Madame la Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement à l'interpellation.

La Municipalité y répondra lors de la séance du prochain Conseil.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres motions, postulats, interpellations ou projets.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Madame la Présidente prend la parole

En préambule de ce point, je cède la parole à Monsieur le Municipal Michel Pellegrinelli pour la lecture de la réponse aux questions écrites de Monsieur le Conseiller communal Alexis Buchana que nous n'avions pas pu traiter la dernière fois, puisque Monsieur Buchana était absent.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Réponse municipale aux trois questions écrites du Conseiller Alexis Buchana portant sur :

1. La protection du personnel d'entretien de la voie publique face au Covid-19 et aux masques usagés
2. Les fréquents retards ou annulations du LEB
3. Les déchets encombrants déposés le week-end sur la voie publique

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit aux trois questions écrites de Monsieur le Conseiller Alexis Buchana déposées et lues au Conseil communal du 31 août 2020.

- 1. Depuis quelque temps, toute la population est obligée de mettre des masques pour entrer dans les supermarchés et les transports publics. En conséquence, nous observons une augmentation de masques usagés qui jonchent nos lieux publics.**

Quelles mesures la commune a-t-elle mises en place pour s'assurer la santé de ceux (les collaborateurs) qui nettoient nos lieux publics ? Ne mettent-ils pas leur santé en danger avec ces masques potentiellement infectés peut-être avec la COVID-19 ?

Réponse :

Tous les Collaborateurs attachés au nettoyage de la voie publique sont équipés de gants prévus à cet effet (avec protection renforcée, notamment contre les piqûres d'aiguilles de seringues) ainsi que de pinces pour ramasser les déchets plus petits (papiers et mégots de cigarettes par exemple) et de bien d'autres équipements liés à leurs tâches courantes ou plus spécifiques. De plus durant cette période de Covid-19, ils sont également équipés de masque chirurgicaux.

De manière générale, la Municipalité, en sa qualité d'employeur, assure la protection de l'ensemble de ses Collaboratrices et Collaborateurs dans leur activité professionnelle en mettant en place toutes les mesures de prévention nécessaires, par l'intermédiaire des Ressources humaines et du Chargé de santé et sécurité au travail qui lui est rattaché.

- 2. Depuis plus de trois semaines, le LEB est toujours en retard ou annulé ? La commune de Prilly en tant que membre du Conseil d'administration du LEB, a-t-elle des explications ? Pouvons-nous en être informé ? Quand la situation se normalisera-t-elle ?**

Réponse :

Malheureusement le sort s'acharne encore et toujours:

- Vernand-Camarès : dysfonctionnement du bloc de déplacement sécuritaire.
- Carrefour de Montétan : l'équipement électronique gérant la partie ferroviaire de ce carrefour date de 1970 et doit fonctionner jusqu'à la substitution liée à la mise en service du tunnel.
- Matériel roulant "série 30" : ce matériel roulant date des années 1980 et pose plusieurs problèmes car il arrive en fin d'exploitation; il demeure néanmoins nécessaire en attendant la livraison des nouvelles rames.
- Installations de sécurité entre Romanel et Cheseaux : un contact à la voie défectueux des installations de sécurité subit des pannes intermittentes. L'élément dysfonctionnant a pu être rapidement changé mais a généré quelques perturbations le temps de l'intervention.
- Logiciel de régulation des trains (télécommande) : ce logiciel connaît encore des pannes notamment sur la section de la ligne entre Les Ripes et Bercher.
- Voitures sur les rails : un accident à Montétan, une intervention de l'ambulance à l'Av. d'Echallens et une voiture sur le passage à niveau de l'Union-Prilly ont perturbé les horaires.
- Mécaniciens de locomotive : la pandémie Covid-19 a interrompu, durant 2 mois, les formations en cours. Les certifications se dérouleront à mi-septembre. L'effectif sera alors juste correct. Une nouvelle classe de formation aura lieu de septembre 2020 à février 2021. De ce fait, des appels aux autres compagnies sont réalisés pour garantir la période décembre 20 - février 21.

- Chefs circulation des trains (CCT) : l'effectif aujourd'hui est correct, quand bien même l'équipe demeure petite. Une contractualisation est en cours avec le Nyon-Saint-Cergue pour assurer un soutien aux régulateurs (20 %).

A cela s'ajoute le déraillement d'une rame en gare d'Echallens, le 28 septembre. Cet accident a été identifié et une enquête est en cours. Néanmoins le système de sécurité d'enclenchement des aiguilles doit être revérifié et ré-homologué par les instances cantonales et fédérales. Ce déraillement a occasionné des dégâts importants sur la rame et l'infrastructure ferroviaire. Toutefois, dès l'annonce de l'événement, un service de bus de substitution a été mis en place par les TL puis par une entreprise privée.

Les équipes du LEB mettent tout en œuvre pour que la situation se stabilise et revienne à la normale en espérant que cette série noire prenne rapidement fin. Depuis, nous avons malheureusement eu droit à un accident de personne, mais volontaire par la personne, qui a aussi interrompu entre Echallens et Romanel l'activité de l'exploitation.

3. *J'ai constaté que dans les zones isolées, il a une augmentation des déchets sauvages laissés pendant le week-end par ex Terminus bus 9 Prilly Eglise ou Prilly Union. Nous voyons des lits, des matelas, des meubles, quel remède la commune peut apporter à ce problème ?*

Réponse :

Le dépôt de déchets sauvages sur le domaine public est strictement interdit et puni d'une amende (lorsque le responsable est identifié). Après 2 ou 3 jours, les services communaux évacuent ces déchets aux frais des contribuables. Lorsque le dépôt est effectué sur le domaine privé, une lettre d'avertissement avec demande de débarrasser les déchets est envoyée au propriétaire ou à la gérance des lieux.

Un service de déchèterie mobile a été mis en place pour la population prillérane afin d'éviter autant que faire se peut ce type de dépôt sauvage. Si ces dépôts sont récurrents une information est adressée à la Police de l'Ouest pour qu'une surveillance se mette en place.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse à ces trois questions écrites.

Madame la Présidente cède la parole à Monsieur le Conseiller Alexis Buchana.

Monsieur le Conseiller Alexis Buchana (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je vous remercie pour vos réponses et je les accepte. J'aimerais néanmoins ajouter quelque chose. Si je me souviens bien, vous avez dit qu'il y a des déchets sauvages partout et tous les 2, 3 jours, les collaborateurs passent pour les ramasser. Mais, quand je fais du sport le matin, j'ai constaté sur l'avenue des Huttins, no 18, il y avait des sacs noirs qui sont restés plus de 3 mois. J'ai pris des photos. Est-ce que vraiment ce qu'ils nous disent est vrai ou pas ? Mais en tous cas, je vous remercie pour vos réponses.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de parole pour des questions ou des divers dans la salle.

Monsieur le Conseiller Nicolas Tièche (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 7.12.2020

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Il est très rare d'entendre quoique ce soit des pompiers. Cependant, faisant moi-même partie du SDIS Malley Prilly Renens je souhaite questionner la Municipalité sur les solutions qu'elle envisage afin de faire face aux problèmes face auxquels ce corps de pompier est confronté.

Le SDIS Malley Prilly-Renens est constitués de volontaires qui sacrifient volontiers une partie de leur temps libre pour secourir, cas échéant, les habitants de ces deux villes. Ces volontaires sont bénévoles. Ils sont confrontés à des contraintes importantes et des interventions de jours comme de nuit pour aider notre population (feu, inondation, sauvetage et autre). C'est un milieu dans lequel règne une égalité exemplaire entre homme et femme, entre classes sociales et nationalités (indemnités, âge de la retraite).

Depuis plusieurs années le SDIS Malley Prilly Renens fait face à une surcharge de travail qui avait amené, il y a 4 ans, le précédent Commandant à demander la professionnalisation de son poste. Ce préavis a été retiré par la municipalité en décembre 2017. Le Commandant avait donc démissionné.

Il y a 2 ans, le Commandant qui lui a succédé demandait un poste à 50% pour résorber cette surcharge. Cette demande n'ayant pas abouti, celui-ci a donné sa démission en août 2020 pour la fin de l'année. Suite à cette démission, le corps des sapeurs-pompiers a reçu une première information en septembre: aucun Commandant ne serait nommé pour début 2021, ce qui devrait augmenter la charge de travail des autres officiers de l'Etat-Major.

Puis nous avons reçu une seconde information : le poste de commandant allait être repourvu. Il a effectivement été mis au concours le 16 novembre avec un délai de candidature au 26 novembre et des entretiens d'embauche au 30 novembre.

Parallèlement à ces démarches, il faut savoir qu'une réorganisation est discutée au niveau du Grand Lausanne : durant la journée, ce serait des pompiers professionnels qui interviendraient sur l'ensemble du grand Lausanne (VIDIS 20-25¹). Bien sûr, ce projet devra être accepté par les différentes municipalités et il a un coût.

¹ Vision Intégrée Défense Incendie et Secours 20-25

Mes questions à la Municipalité :

- Un commandant démissionne en 2018, un autre en 2020, parce qu'aucune réponse satisfaisante ne leur est donnée en termes de gestion de la charge de travail. En perdant ces personnes, des compétences sont perdues, sans parler des répercussions au sein du groupe des sapeurs-pompiers. Est-il normal de gérer ce genre de situation avec une lenteur aussi grande (près de 2ans)?
- Comment la Municipalité entend-t-elle gérer ce poste à l'avenir afin d'éviter que ce problème ne se reproduise ?
- L'actuel commandant démissionne en août. Un poste est mis au concours le 16 novembre seulement. Que s'est-il passé au niveau de la gestion des ressources humaines pour qu'il en soit ainsi ?
- L'actuel commandant avait demandé un poste à 50% afin de résorber la surcharge continue de travail. Qu'en est-il ?
- Comment la municipalité se positionne-t-elle face au projet de professionnalisation des interventions de jour et du coût qui en découlera pour la ville de Prilly?



Nicolas Tièche

PSP

Madame la Présidente demande à M. le Conseiller Nicolas Tièche si sa question est sous la forme écrite. Monsieur Tièche répond par l'affirmative et lui précise qu'elle a été adressée le matin même à la Municipalité.

Madame la Présidente lui demande de la déposer au Bureau du Conseil et précise qu'il s'agit d'une assez longue question et qu'en principe, cela devient de fait une interpellation et qu'il s'agit là d'un petit problème de forme. Elle ajoute qu'à tout le moins, une question écrite doit pouvoir être répondue au prochain Conseil et qu'il peut être compliqué pour la Municipalité de répondre directement quand les questions sont aussi nombreuses. La question est donc sous forme écrite.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai une question ce soir à propos du thème de la mobilité à Prilly, plus particulièrement de la route du Chasseur qui monte du rond-point juste à côté jusqu'à l'arrêt du LEB de Prilly-Chasseur. Comme tout cycliste le sait, les montées sont des endroits qui sont particulièrement délicats quand il y a une forte mobilité en terme de voitures. Cette route n'est vraiment pas sécurisée pour les cyclistes et j'ai plusieurs de mes proches, notamment une proche, qui a eu un accident sur cette route hier même. Je voulais poser la question à la Municipalité de ce qu'elle compte faire par rapport à cet axe pour pouvoir sécuriser les mobilités douces. Comme on le sait, vous avez parlé du plan climat lors de votre présentation, il va falloir augmenter fortement ces mobilités douces et des axes sécurisés font vraiment partie de la stratégie pour augmenter ces mobilités, d'où ma question.

Madame la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai une question et une remarque. La première s'adresse à l'ensemble de la Municipalité, j'aimerais savoir où en est mon postulat. Est-ce que nous pourrions avoir une date de Commission s'il vous plaît, cela fait un petit moment que nous attendons. Le Bureau a soumis une première date qui a été ensuite reportée plusieurs fois. Le postulat concernait une aide solidaire et sociale pour le COVID, on est encore en plein dedans, mais ça serait bien de l'aborder avant que ce ne soit plus la situation nécessaire.

Ensuite, ma remarque, j'utiliser régulièrement le LEB et je circule aussi à vélo, le problème étant qu'à Union Prilly, il n'y a pas de stationnement vélos, ni de barres fixes ou quoi que ce soit où l'on peut s'accrocher. Je voudrais savoir si cela serait envisageable de réfléchir à la question de manière à sécuriser nos vélos. Il m'est arrivé plusieurs fois de l'accrocher à l'intérieur du passage qui permet à l'ascenseur de monter au niveau des quais, mais c'est clair que pour quelqu'un à mobilité réduite ou avec poussette, ce n'est pas très pratique de passer, même s'il y a encore largement la place, puisque je peux le faire. Je trouve que c'est un peu tendancieux de devoir en arriver là, donc j'aimerais que vous vous posiez cette question.

Monsieur le Conseiller Georges Conne (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je n'ai pas de question à vous poser. Je voulais juste vous raconter une histoire et savoir qu'elle est la réaction peut-être de la Municipalité. Il y a quelques semaines, je ne sais pas si vous vous rappelez, il y a eu des votations, une initiative pour les multinationales responsables.

Certains d'entre nous dans la commune de Prilly ou de Jouxens-Mézery avaient disposé des drapeaux sur leurs propriétés, favorables à cette initiative, qu'on jugeait tout à fait acceptable. Un grand nombre de ces drapeaux ont été arrachés par des gens qu'on appellera « voyous », je ne pense pas que ce sont des gens qui viennent des Ormonts, de Vevey ou de Montreux, mais plutôt des gens de notre région et j'ai trouvé cela détestable. Alors, si on pouvait continuer la vie sociale et la vie politique de ces communes, Jouxens-Mézery, Prilly et les autres, de manière plus « gentleman », j'en serais très heureux.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je fais partie des six méchants UDC. Tout d'abord, au nom du groupe UDC, je vous remercie de transmettre tous mes vœux de rétablissement à Monsieur Saugy.

J'ai été traité une fois, par quelqu'un qui se trouve derrière moi, d'individu de droite, même extrême droite, je n'ai jamais compris pourquoi, mais probablement que vu de l'extérieur, je représente l'extrême droite UDC. Il dit toujours non, n'est-ce-pas Monsieur le Syndic. Je recommande à Monsieur le Syndic d'utiliser une TESLA à la place d'une Mercedes. C'est mieux, c'est actuel. Tout électrique, c'est mieux qu'une voiture à essence.

L'exposé de Monsieur Reymond était extrêmement complet, très détaillé, avec les jeux Mikado. Je peux néanmoins lui dire que le passé n'existe plus, le présent est là et le futur n'existera pas non plus, mais probablement, ce sont des gens, comme lui, qui possèdent des boules de cristal et savent exactement ce qui va se passer dans 30 ans. Nous vivons maintenant, mais nous savons exactement ce qui se passera dans le temps. Alors, s'il peut nous en dire un petit peu plus ou bien peut-être qu'il a un téléphone spécial avec quelqu'un là-haut, c'est intéressant de le savoir aussi et on pourrait aussi poser des questions, éventuellement. Il y a aussi un exemple. Il y a une série TV « Lucifer », peut-être que vous l'avez vue, qui a généré beaucoup de réactions négatives par les gens croyants qui disaient que le diable avait une image positive. Donc, là, c'est quelque chose d'inhabituel, mais ce sont des gens qui ont trouvé que c'est quand même bien de montrer comment faire le mal d'une autre manière. Le mal est là, mais on peut le voir autrement.

Donc, comme Monsieur le Syndic a dit, l'UDC est toujours négatif, je crois qu'il se trompe. On peut ne pas être d'accord avec quelqu'un ou avec des idées qui véhiculent dans cette salle, c'est mieux de les écouter de temps en temps, et peut-être que dans ce qu'on dit nous dans le groupe UDC, il y a toujours quelque chose qui est bon. C'est mieux un échange, des discussions, des idées, mais pas toujours des agressions verbales.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (Les Verts) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je viens ici pour vous demander d'être vraiment prudents avec le COVID. Il y a des rumeurs qui circulent selon lesquels plusieurs Conseillers communaux seraient actuellement malades. Il y a une hypothèse qui dit qu'ils auraient participé à la même Commission. Donc, vraiment, pour avoir dû être testé deux fois déjà, à chaque fois négatif, je sais que quand on a une petite toux, ce n'est pas facile de se dire qu'il faut annuler et rester chez soi, même si ce n'est rien. Je vous en conjure, à l'avenir, annulez vos Commissions si vous avez le moindre symptôme pour en tout cas les membres qui seraient peut-être plus à risque au sein de ce Conseil.

Madame la Présidente prend la parole

Avant de céder la parole à la Municipalité pour répondre aux diverses questions, je tiens, au nom du Bureau du Conseil, à répondre à Madame la Conseillère Magali Russbach et à m'excuser pour le traitement de son postulat qui a effectivement un peu traîné. Je crois qu'il y a eu, d'une part un certain malentendu avec la Municipalité pour savoir qui fixait les séances et quand. Puis, la Municipalité nous a proposé une séance de Commission ces jours-ci. Or, entre la situation sanitaire et les agendas relativement chargés, nous avons estimé qu'il était peu opportun de fixer une séance de Commission actuellement et nous avons donc convenu avec la Municipalité, il me semble, que la Commission serait nommée au prochain tournus et que nous pourrions normalement mettre ce postulat à l'ordre du jour de notre séance du 8 février prochain.

Je passe la parole à la Municipalité pour les autres questions.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mobilité, route du Chasseur, sécurité. Effectivement, c'est un souci assez majeur au sein du service des travaux et de la Municipalité. Nous sommes venus, pas plus tard que la semaine passée, sur un projet en Municipalité de réfection de cette route du Chasseur, du haut, jusqu'à la hauteur entrée du collège de l'Union. Il s'est avéré que pour bien prendre le pouls de la situation et de réfléchir, on va plutôt refaire une partie, surfacage au niveau du bas du chemin du Chasseur et mettre à l'étude de manière plus poussée la partie du haut pour savoir ce qu'on va faire, non pas pour uniquement sécuriser les vélos, mais aussi pour réfléchir à un futur arrêt du bus qui monte, le numéro 33, par rapport à un futur Hub au niveau du Chasseur et on viendra vers vous pour des nouvelles un petit peu plus précises concernant le futur dénivelé du Chasseur. On attend encore quelques informations complémentaires et on vous fera une communication en temps et en lieu en fonction des informations définitives qu'on aura. Je suis désolé pour la personne qui a eu un accident, mais pour le moment, on est un petit peu coincés au niveau de la largeur de la route et c'est difficile de faire un mix piétons vélos sur le trottoir, parce que le trottoir n'est pas assez large.

Nous sommes un petit peu empruntés, on espère que la solution future nous permette de mettre une vraie piste cyclable à la montée, mais en dehors du gabarit routier des voitures, des bus et éventuellement camions aussi. Par contre, sur le bas, si on veut vraiment faire une piste cyclable sécurisée, il va falloir qu'on tape dans le talus du collège de l'Union et quand je dis taper, c'est 1,50 à 2 m., donc on va devoir refaire un mur de soutènement et évidemment, au niveau coût, ce n'est pas la même chose que de remettre un coup de pinceau sur la route. Mais, tout ceci est en discussion, réflexion, on a lancé pour la partie du bas une demande de soumission et dans le cadre de cette réflexion, nous viendrons vers vous devant le Conseil si la Municipalité accepte, avec la proposition des travaux, avec un préavis début du mois de mars et on aura ainsi l'occasion de discuter sur les pistes cyclables ou pas, si on n'a pas réussi à en faire une, mais j'ai bon espoir qu'on arrivera à une solution mixte, mais une solution qui convienne à tout le monde.

Madame Magali Russbach, petit aparté, dans votre laïus sur le préavis précédent, les places de parc, etc., qui ne sont pas très vertes, vous avez juste oublié la route de Broye et la renaturation du ruisseau de Broye où là il me semble qu'il y a plus de vert que de béton, à part la route bien évidemment. Je crois que c'est un projet qui est urbanistiquement parlant agréable aussi à circuler pour les piétons et cyclistes. Je ferme la parenthèse.

Le LEB, Prilly Union, station vélos, on a un petit souci, c'est sur la partie du bas où on entre, toute cette partie du bas à partir du mur, environ 50 cm., est privée. On est un petit peu, je reprends un terme que j'aime bien ce soir, « coince coince », par rapport à la création d'un arceau pour les vélos. Je ne veux pas vous dire où il y en a un où vous pourriez mettre votre vélo, je vous le dirai quand même, c'est juste pour l'anecdote, il y en a juste un avant le virage sur la route de la Rapille, juste au-dessus, si vous voyez, je vous expliquerai où c'est au cas où. Cela fait certes quand même un peu loin pour poser le vélo et prendre le LEB. Mais, on est aussi dans le cadre d'un passage sous voies pour passer dessous avec un ascenseur, normalement avec Lausanne, pour la nouvelle jonction du LEB souterrain, qui va partir après sur l'avenue d'Echallens. Donc, on va voir peut-être que par là, on va pouvoir faire quelque chose au niveau d'une station ou en tout cas des arceaux pour poser des vélos, mais je ne vous garantis rien.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La première réponse que je peux apporter concernant ces drapeaux qui ont été déchirés, j'ai bien vu, mais ce n'est pas moi, on est bien d'accord. Je sais qu'il y a eu un article à ce propos dans le 24 heures et qu'une plainte a été déposée et j'attends des nouvelles de la police pour savoir si on va trouver quelqu'un, avec peut-être un tas de vieux drapeaux et une paire de ciseaux juste à côté pouvant prouver que c'était lui qui avait coupé, mais évidemment que nous sommes tout à fait d'accord pour condamner et que le débat politique ne doit pas en arriver là et de loin pas.

Monsieur Boldea, là vous prenez des risques, je ne sais pas si vous voulez rentrer chez vous ce soir, parce que vous me demandez si j'ai une boule de cristal. Non, je n'en ai pas. La question que vous me posez, c'est comment on construit l'avenir et j'ai pensé ici au livre du philosophe allemand qui s'intitule « Le principe espérance ». Il explique de manière tout à fait concrète comment aujourd'hui construire au travers de la culture, au travers de la religion, au travers de l'urbanisme, des éléments tels que nous sachions, avec tous les éléments qui peuvent intervenir et modifier ce qui a été prévu, construire l'avenir. C'est ce que nous faisons. Non, nous n'avons pas de boule de cristal. Ce qui se passe entre moi et là-haut, on en parlera une autre fois. Je me souviens d'un débat qui avait eu lieu à l'université il y a quelques années qui s'appelait : apprendre à vivre ensemble dans l'incertain. Tous ces termes sont importants, nous devons apprendre et en particulier parce que le COVID a remis cela sur la table, nous devons apprendre à vivre dans l'incertitude. Il faut pouvoir faire des projections, il faut pouvoir continuer à avancer, il faut pouvoir continuer à bâtir, c'est cela le principe espérance. Parce que sinon, on s'arrête, on décide que l'histoire s'arrête, on ne construit plus rien. Pas de boule de cristal, mais un apprentissage pour vivre ensemble et construire tous ensemble.

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres demandes de parole dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Contre-appel

Madame la Présidente informe qu'un décompte des personnes présentes a été effectué. Le nombre des Conseillères et Conseillers est le même qu'à l'appel.

Elle clôt la séance, et remercie les Conseillères et Conseillers pour leur présence en leur souhaitant un bon retour chez eux.

7 décembre 2020 – Heure : 22h51